

RAPPORT D'INFORMATION

21 Loi sur le tabac
Bilan au 30 septembre 2010



Réf. : Loi sur le tabac, L.R.Q., c. T-0.01

Sujet : **Statistiques concernant les demandes de renseignements, les plaintes, les visites d'inspection, les avis, les constats d'infraction, ainsi que la vente de tabac aux mineurs**

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

RÉPARTITION DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS SUR LA LOI SUR LE TABAC SELON LE MÉDIA UTILISÉ

	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2010		ANNÉE FINANCIÈRE 2009-2010 01/04/2009 au 31/03/2010		ANNÉE FINANCIÈRE 2010-2011 01/04/2010 au 30/09/2010	
	Par la ligne téléphone 1 877 416-8222					
Demandes de renseignements et plaintes	25 985		2 965		1 112	
Sujets traités ¹	30 343		3 455		1 216	
Commandes de matériel relatif à la Loi sur le tabac	2 522		323		101	
Par courriel loi-tabac@msss.gouv.qc.ca						
Demandes de renseignements	1 273		204		89	
Sujets traités ¹	1 277		204		89	
Commandes de matériel relatif à la Loi sur le tabac	84		15		3	

PLAINTES REÇUES CONCERNANT DES INFRACTIONS À LA LOI SUR LE TABAC

RÉPARTITION DES PLAINTES REÇUES SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2010		ANNÉE FINANCIÈRE 2009-2010 01/04/2009 au 31/03/2010		ANNÉE FINANCIÈRE 2010-2011 01/04/2010 au 30/09/2010	
	Milieus de travail	2 139	22,1 %	345	22,7 %	103
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	1 536	15,9 %	157	10,4 %	42	8,2 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus ainsi que des résidences pour personnes âgées	656	6,8 %	90	5,9 %	38	7,4 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	649	6,7 %	117	7,7 %	36	7,0 %
Établissement du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	528	5,5 %	72	4,7 %	21	4,1 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	329	3,4 %	48	3,2 %	16	3,0 %
Tentes et chapiteaux	171	1,8 %	40	2,6 %	15	2,9 %
Terrains d'établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	129	1,3 %	23	1,5 %	9	1,8 %
Centres de formation professionnelle, Cégeps et Universités	124	1,3 %	12	0,8 %	9	1,8 %
Établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	78	0,8 %	23	1,5 %	3	0,6 %
9 mètres	44	0,4 %	19	1,3 %	6	1,2 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant les lieux fermés qui accueillent le public)	2 414	25,0 %	390	25,7 %	132	25,7 %
Sous-total						
Plaintes relatives à l'usage du tabac	8 797	91,0 %	1 336	88,0 %	430	83,7 %
Plaintes relatives à la vente et à la promotion du tabac	875	9,0 %	182	12,0 %	84	16,3 %
Total des plaintes reçues	9 672	100,0 %	1 518	100,0 %	514	100,0 %

LOI SUR LE TABAC

LIGNE SANS FRAIS : 1 877 416-8222

www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac/

Santé
et Services sociaux
Québec

VISITES D'INSPECTION

RÉPARTITION DES VISITES D'INSPECTION SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2010		ANNÉE FINANCIÈRE 2009-2010 01/04/2009 au 31/03/2010		ANNÉE FINANCIÈRE 2010-2011 01/04/2010 au 30/09/2010	
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	4 160	16,2 %	204	4,0 %	61	2,2 %
Milieus de travail	3 213	12,5 %	854	16,6 %	361	12,9 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	1 536	6,0 %	213	4,1 %	97	3,5 %
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	813	3,2 %	116	2,3 %	75	2,7 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus ainsi que des résidences pour personnes âgées	780	3,0 %	132	2,6 %	52	1,9 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	705	2,7 %	83	1,6 %	30	1,1 %
9 mètres	589	2,3 %	399	7,8 %	148	5,3 %
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	510	2,0 %	97	1,9 %	40	1,4 %
Centres de formation professionnelle, Cégeps et universités	466	1,8 %	44	0,9 %	25	0,9 %
Tentes, chapiteaux	127	0,5 %	54	1,0 %	23	0,8 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant les lieux fermés qui accueillent le public)	3 437	13,4 %	665	12,9 %	279	10,0 %
Sous-total						
Visites d'inspection relatives à l'usage du tabac	16 336	63,6 %	2 861	55,7 %	1 191	42,7 %
Visites d'inspection relatives à la vente et à la promotion du tabac	9 347	36,4 %	2 279	44,3 %	1 600	57,3 %
Total des visites d'inspection	25 683	100,0 %	5 140	100,0 %	2 791	100,0 %

AVIS DE NON-RESPECT DE LA LOI SUR LE TABAC

RÉPARTITION DES AVIS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2010		ANNÉE FINANCIÈRE 2009-2010 01/04/2009 au 31/03/2010		ANNÉE FINANCIÈRE 2010-2011 01/04/2010 au 30/09/2010	
Milieus de travail	802	9,7 %	219	11,5 %	100	8,7 %
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	450	5,4 %	39	2,1 %	41	3,6 %
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	431	5,2 %	46	2,4 %	22	1,9 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	380	4,6 %	78	4,1 %	58	5,0 %
9 mètres	327	3,9 %	241	12,7 %	72	6,2 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus ainsi que des résidences pour personnes âgées	256	3,1 %	39	2,1 %	5	0,4 %
Tentes, chapiteaux	125	1,5 %	63	3,3 %	14	1,2 %
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	122	1,5 %	19	1,0 %	12	1,0 %
Centres de formation professionnelle, Cégeps et universités	124	1,5 %	14	0,7 %	8	0,7 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	90	1,1 %	10	0,5 %	12	1,0 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant les lieux fermés qui accueillent le public)	1 188	14,3 %	276	14,5 %	128	11,0 %
Sous-total						
Avis relatifs à l'usage du tabac	4 295	51,8 %	1 044	54,9 %	472	40,7 %
Avis relatifs à la vente et à la promotion du tabac	3 998	48,2 %	859	45,1 %	689	59,3 %
Total des avis émis aux exploitants	8 293	100,0 %	1 903	100,0 %	1 161	100,0 %

RÉPARTITION DES AVIS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION

Nature de l'infraction	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2010		ANNÉE FINANCIÈRE 2009-2010 01/04/2009 au 31/03/2010		ANNÉE FINANCIÈRE 2010-2011 01/04/2010 au 30/09/2010	
A omis d'indiquer, au moyen d'affiches à la vue des personnes qui fréquentent ce lieu ou ce commerce, les endroits où il est interdit de fumer	2 552	30,8 %	698	36,7 %	297	25,6 %
A toléré qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire	1 134	13,7 %	236	12,4 %	116	10,0 %
A contrevenu aux normes d'aménagement ou d'installation des lieux où il est permis de fumer (aires, chambres, places, fumoirs)	203	2,4 %	16	0,8 %	17	1,5 %
Autres	406	4,9 %	94	4,9 %	42	3,6 %
Sous-total						
Avis relatifs à l'usage du tabac	4 295	51,8 %	1 044	54,8 %	472	40,7 %
A contrevenu aux règles d'application liées au point de vente de tabac	1 784	21,5 %	385	20,2 %	257	22,1 %
A vendu du tabac à un mineur	936	11,3 %	178	9,4 %	268	23,1 %
Sous-total						
Avis relatifs à la vente de tabac	2 720	32,8 %	563	29,6 %	525	45,2 %
A contrevenu aux règles d'application liées à la promotion et à la publicité du tabac	1 278	15,4 %	296	15,6 %	164	14,1 %
Sous-total						
Avis relatifs à la promotion du tabac	1 278	15,4 %	296	15,6 %	164	14,1 %
Total des avis émis aux exploitants	8 293	100,0 %	1 903	100,0 %	1 161	100,0 %

CONSTATS D'INFRACTION
RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2010		ANNÉE FINANCIÈRE 2009-2010 01/04/2009 au 31/03/2010		ANNÉE FINANCIÈRE 2010-2011 01/04/2010 au 30/09/2010	
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	470	23,1 %	47	13,5 %	7	5,2 %
Milieus de travail	404	20,0 %	46	13,3 %	34	25,0 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	83	4,1 %	20	5,8 %	10	7,4 %
Établissement du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	62	3,1 %	5	1,4 %	4	2,9 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus ainsi que des résidences pour personnes âgées	49	2,4 %	4	1,1 %	2	1,5 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	43	2,1 %	9	2,6 %	4	2,9 %
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	40	2,0 %	3	0,9 %	1	0,7 %
Centres de formation professionnelle, Cégeps et Universités	19	0,9 %	1	0,3 %	2	1,5 %
9 mètres	46	2,3 %	0	0,0 %	3	2,2 %
Tentes et chapiteaux	3	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant les lieux fermés qui accueillent le public)	344	16,9 %	65	18,7 %	38	27,9 %
Sous-total						
Constats relatifs à l'usage du tabac	1 563	77,0 %	200	57,6 %	105	77,2 %
Constats relatifs à la vente et à la promotion du tabac	468	23,0 %	147	42,4 %	31	22,8 %
Total des constats émis aux exploitants	2 031	100,0 %	347	100,0 %	136	100,0 %

RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION

Nature de l'infraction	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2010		ANNÉE FINANCIÈRE 2009-2010 01/04/2009 au 31/03/2010		ANNÉE FINANCIÈRE 2010-2011 01/04/2010 au 30/09/2010	
A toléré qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire ²	1 456	71,7 %	185	53,3 %	95	69,9 %
A omis d'indiquer, au moyen d'affiches à la vue des personnes qui fréquentent ce lieu ou ce commerce, les endroits où il est interdit de fumer	85	4,2 %	12	3,4 %	9	6,6 %
A contrevenu aux normes d'aménagement ou d'installation des lieux où il est permis de fumer (aires, chambres, places, fumoirs)	22	1,1 %	3	0,9 %	1	0,7 %
Sous-total						
Constats relatifs à l'usage du tabac	1 563	77,0 %	200	57,6 %	105	77,2 %
A vendu du tabac à un mineur	186	9,2 %	58	16,7 %	3	2,2 %
A contrevenu aux règles d'application liées au point de vente de tabac	76	3,7 %	26	7,5 %	8	5,9 %
Autres	31	1,5 %	4	1,2 %	6	4,4 %
Sous-total						
Constats relatifs à la vente de tabac	293	14,4 %	88	25,4 %	17	12,5 %
A contrevenu aux règles d'application liées à la promotion et à la publicité du tabac	175	8,6 %	59	17,0 %	14	10,3 %
Sous-total						
Constats relatifs à la promotion du tabac	175	8,6 %	59	17,0 %	14	10,3 %
Total des constats émis aux exploitants	2 031	100,0 %	347	100,0 %	136	100,0 %

RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX INDIVIDUS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION^{3, 4}

Nature de l'infraction	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2010		ANNÉE FINANCIÈRE 2009-2010 01/04/2009 au 31/03/2010		ANNÉE FINANCIÈRE 2010-2011 01/04/2010 au 30/09/2010	
A fumé dans un lieu où il est interdit de le faire	2 148	48,7 %	556	54,7 %	197	63,6 %
A fumé à l'extérieur des lieux visés aux paragraphes 1, 3, 4 et 6 de l'article 2 dans un rayon de 9 mètres de toute porte communiquant avec l'un de ces lieux	1 779	40,3 %	273	26,8 %	112	36,1 %
A vendu du tabac à un mineur	434	9,9 %	168	16,5 %	1	0,3 %
Autres	50	1,1 %	20	2,0 %	0	0,0 %
Total des constats émis aux individus	4 411	100,0 %	1 017	100,0 %	310	100,0 %

INTERDICTION DE VENTE DE TABAC AUX MINEURS
RAPPORT DE LA CONFORMITÉ À L'ARTICLE 13 DE LA LOI SUR LE TABAC

	Nombre de vérifications de conformité	Refus de vendre (conforme à la loi)		Acceptation de vendre (non conforme à la loi)		Nombre de constats d'infraction émis à l'employé	Nombre de constats d'infraction émis à l'exploitant	Nombre de suspensions de permis
Année financière 2010-2011 (1 ^{er} avril 2010 au 30 sept 2010)	1 526	1 254	82,2 %	272	17,8 %	1	3	11
Année financière 2009-2010 (1 ^{er} avril 2009 au 31 mars 2010)	1 438	1196	83,2 %	242	16,8 %	168	58	26
Année financière 2008-2009 (1 ^{er} avril 2008 au 31 mars 2009)	730	529	72,5 %	201	27,5 %	64	31	45
Année financière 2007-2008 (1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2008)	1 029	726	70,6 %	303	29,4 %	156	73	1
Année financière 2006-2007 (1 ^{er} avril 2006 au 31 mars 2007)	524	368	70,2 %	156	29,8 %	45	21	1
Année financière 2005-2006 (1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006)	5 181	3 559	68,7 %	1 622	31,3 %	-	171	1
Année financière 2004-2005 (1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005)	4 987	3 675	73,7 %	1 312	26,3 %	-	184	-
Année financière 2003-2004 (1 ^{er} avril 2003 au 31 mars 2004)	1 109	817	73,7 %	292	26,3 %	-	-	-

1. Une demande de renseignements peut porter sur plus d'un sujet. Le total des sujets traités excède donc celui des demandes de renseignements.
2. Les nombres incluent les cas de tolérance à l'intérieur d'un rayon de 9 mètres visés par l'article 2.2 de la Loi sur le tabac présentés dans le tableau précédent.
3. Ne comprend pas les constats émis à des individus en leur qualité d'exploitants de lieux ou de commerces visés par la Loi sur le tabac.
4. Comprend les constats d'infraction émis par les inspecteurs ministériels et les inspecteurs locaux.

Le présent document peut être consulté dans le site Web portant sur la Loi sur le tabac à l'adresse suivante : www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac (section Documentation, rubrique Rapports d'information statistiques).

© Gouvernement du Québec, 2011

Pour obtenir des renseignements concernant ce rapport, veuillez communiquer avec le Service de lutte contre le tabagisme au 1 877 416-8222 ou au (418) 646-9334 (région de Québec).